

RAPPORT ANNUEL 2020

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS**



***Merci** à toutes les équipes
de collecte qui ont œuvré durant
la période de confinement !*



**Vos vieux meubles
ont un avenir**

Avec le programme Éco-mobilier





ANTHONY BROSSE,
PRÉSIDENT DU SITOMAP

LE MOT DU PRÉSIDENT

2020 aura été une année marquée par le début de la pandémie COVID-19 qui nous a obligé à repenser l'organisation du travail en interne (alternance du télétravail et du travail en présentiel pour le personnel de bureau). Reconnu par le gouvernement comme remplissant une activité essentielle (gestion des déchets), le SITOMAP avec le prestataire de collecte, VEOLIA, ont assuré la continuité du service à rendre à la population. Lors du 1er confinement, les habitants ont témoigné leur reconnaissance auprès des équipes de collecte en apposant un mot ou un dessin d'enfant sur leurs bacs. Ce fut des moments très soutenant pour les équipes sur le terrain.

Dans le même temps, par arrêté préfectoral, les déchèteries ont dû fermer. Dès que leur réouverture a été possible, le SITOMAP avec le prestataire exploitant les déchèteries PAPREC, ont mis en place un outil pour que les habitants puissent venir sur les sites en prenant un rendez-vous. Cela a permis de gérer le flux de la population et de respecter les gestes barrière. Même si la prise de rendez-vous pour certains n'a pas été techniquement facile, le passage en déchèterie le jour J a été apprécié. Tous les élus du SITOMAP remercient le personnel et les prestataires de leur engagement respectif en cette période si difficile.

La pandémie a entraîné la suspension de certaines activités importantes du syndicat comme les visites scolaires, la tenue d'événements de communication et les suivis de collecte.

Les performances du syndicat qui s'étaient nettement améliorées en 2019 connaissent des difficultés. Les bonnes pratiques en matière de tri se sont perdues et les déchets mis dans les bacs jaunes comportent beaucoup trop d'erreurs. De plus, on a vu apparaître dans ces mêmes bacs, les masques. Porteurs potentiels du virus, ils représentent une grande crainte pour les équipes de collecte puis pour les trieurs du centre de tri.

Après les élections municipales et communautaires, le SITOMAP a accueilli les 43 délégués titulaires désignés par ses collectivités adhérentes et les suppléants. La nouvelle Assemblée Générale a notamment élu le Président et 3 Vice-Présidents. J'effectue mon 1er mandat et avec l'équipe d'élus, nous avons pour les 6 ans à venir plusieurs défis à relever comme les extensions des consignes de tri dès 1/01/2022, la collecte des bio-déchets et la mise en oeuvre d'actions concrètes pour réduire les déchets et encourager l'économie circulaire.

Pour y parvenir, la contribution des habitants sera essentielle.

L'année 2020 a été marquée par :

- Les travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie de Loury,
- Des travaux d'entretien dans les 8 déchèteries,
- L'apport d'une benne éco-mobilier à la déchèterie de Beaune-la-Rolande,
- Un programme de lavage (intérieur et extérieur) de colonnes à verre,
- Un programme de rénovation des colonnes à verre existantes,
- La poursuite du travail pour faire disparaître les marches arrière sur le territoire,
- La création d'une page Facebook @sitomappithiviers45

Anthony BROSSE
Le président

SOMMAIRE

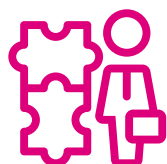


► **01 PRÉSENTATION** DU SITOMAP | P4

1.1 / Les compétences exercées par le SITOMAP

1.2 / La composition de la collectivité

1.3 / Le fonctionnement du syndicat



► **02 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC** DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS | P7

2.1 / La collecte en porte à porte

2.2 / La collecte en point d'apport volontaire

2.3 / Les déchèteries



► **03 COÛT** DU SERVICE | P21

3.1 / Les principales prestations

3.2 / Les indicateurs financiers



► **04 PERSPECTIVES 2021** | P23



01 | PRÉSENTATION DU SITOMAP

Le SITOMAP, syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets et résidus ménagers de l'arrondissement de Pithiviers, est administré par un Comité syndical de 43 délégués titulaires et 43 délégués suppléants élus par les Conseils Communautaires des collectivités adhérentes. Cette assemblée délibérante définit les orientations du syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions engagées. Elle se réunit 3 fois par an.

En juin 2016, le SITOMAP a organisé pour la première fois une Assemblée Générale thématique animée de manière ludique et conviviale. Ce format a été reconduit.

12 élus locaux constituent un Bureau syndical qui se réunit environ tous les 2 à 3 mois et prend les décisions de gestion courante.

Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations, une équipe de 4 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement.

► LE PERSONNEL

1. Véronique Aldicco

DIRECTRICE DU SITOMAP : elle encadre techniquement et hiérarchiquement les agents de la Collectivité. Elle coordonne et anime les activités de la Collectivité en cohérence avec les orientations définies par les élus.

2. Mélanie Fernandez

AGENTE CHARGÉE DE LA RELATION AVEC LES USAGERS ET DE LA COMMUNICATION : elle gère les demandes des usagers et les informations remontées par les équipes de collecte. Elle communique auprès des usagers et des partenaires sur le tri sélectif.

3. Armelle Elouagani

ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE, chargée du suivi de collecte et d'actions de communication : elle effectue les opérations comptables courantes et procède à la facturation des professionnels en déchèteries. Elle assiste le technicien dans le suivi de collecte. Elle participe aux actions de communication de la Collectivité.

4. Philippe Mazenc

AGENT CHARGÉ DES DOSSIERS TECHNIQUES : il est chargé du suivi et du contrôle des marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, des déchèteries et encombrants. Il assure le suivi de collecte en précédant le camion et en contrôlant le contenu des bacs sélectifs des habitants. Il conseille l'autorité territoriale en matière de valorisation et de traitement des déchets.

5. Sophie Houssier.

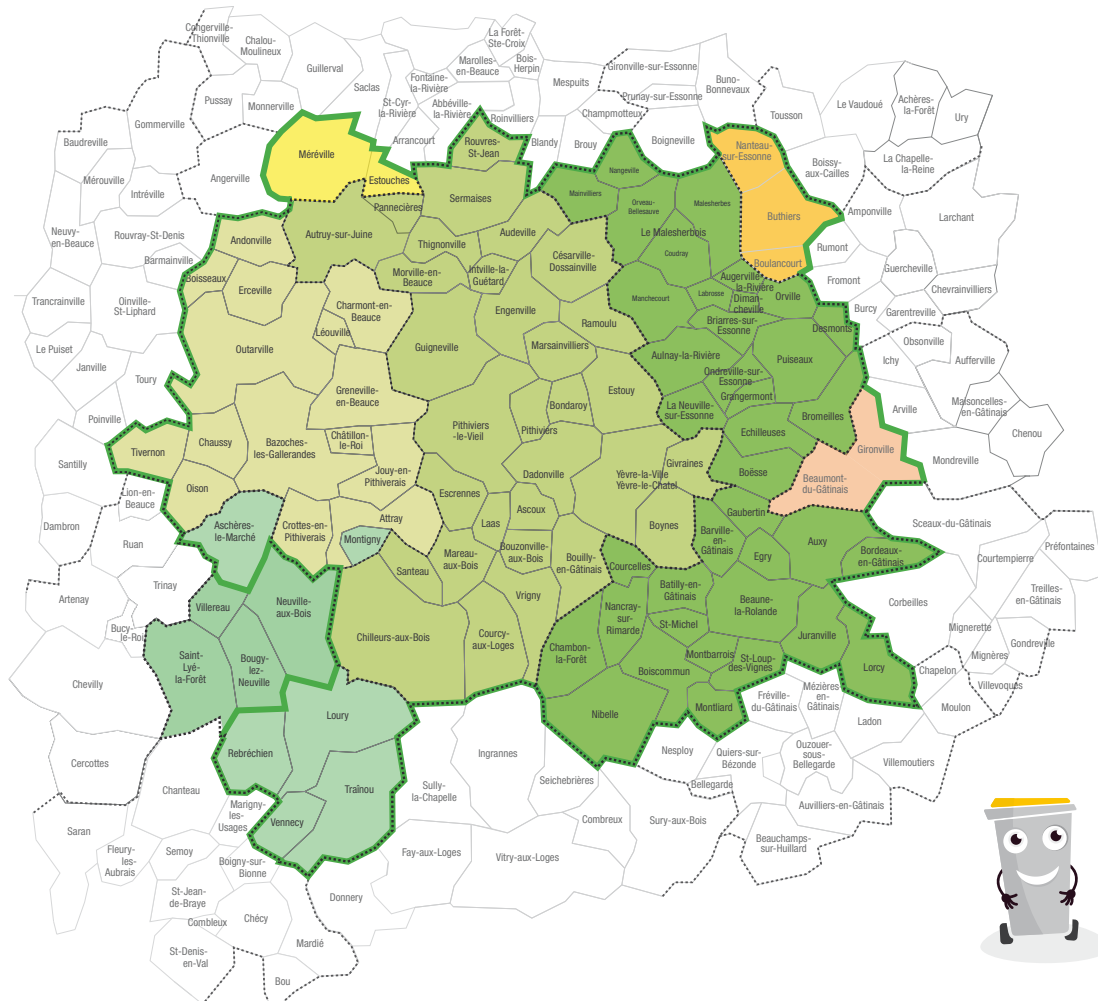
APPRENTIE EN BTS COMMUNICATION : arrivée en septembre 2019 pour élaborer les actions du plan de communication de la Collectivité jusqu'en août 2021.



SITOMAP

- CA Etampois Sud Essonne (91)
- CC de la Plaine du Nord (45)
- CC du Pithiverais (45)
- CC du Pithiverais Gâtinais (45)
- CC de la Forêt (45)
- CC du Pays de Nemours (77)
- CC Gâtinais Val de Loing (77)

1 communauté d'agglomération
6 communautés de communes
90 communes
Population totale 2020 : 80 514 hab.



1.1 / LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE SITOMAP

	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	ENCOMBRANTS
Collecte	PaP ¹	PaP ¹	PAV ²	Déchèterie	PaP ¹
Traitement					

Opérations assurées par le SITOMAP

Opérations assurées par BGV - syndicat de traitement

¹PaP : Porte à Porte

²PAV : Point d'Apport Volontaire

1.2 / LA COMPOSITION DE LA COLLECTIVITÉ

DPT	NOM DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	NB DE COMMUNES	POPULATION INSEE 2018	PART / POPULATION TOTAL
45	CC du Pithiverais	31	29 927	37,16
	CC du Pithiverais Gâtinais	32	26 717	33,18
	CC de la Forêt	6	10 548	13,10
	CC de la Plaine du Nord Loiret	15	7 030	8,73
77	CC du Gâtinais Val de Loing	2	1 355	1,68
	CC du Pays de Nemours	3	1 547	1,93
91	CA de l'Etampois Sud Essonne	1	3 390	4,22
TOTAL		90	80 514	100

Taux d'habitat vertical : 3.97%

1.3 / LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

► LES ÉLUS

Les Collectivités adhérentes désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée Générale du SITOMAP.

Le Bureau syndical est, jusqu'au 10/09/2020, date des élections, composé de :

- **Luc NAULEAU**, Président CC du Pithiverais Gâtinais
- **Christian PUECH**, 1^{er} Vice-Président délégué aux marchés publics CC du Pithiverais Gâtinais
- **Anthony BROSSE**, 2^{ème} Vice-Président délégué aux déchèteries CC du Pithiverais
- **Michel GUERIN**, 3^{ème} Vice-Président délégué à la communication ... CC du Pithiverais Gâtinais
- **Philippe CHALINE** CC du Pithiverais
- **Jean-Pierre DUBOIS** CA de l'Etampois Sud Essonne
- **Eric JAIRE** CC du Pays de Nemours
- **Jean-François LANGLOIS** CC du Pithiverais Gâtinais
- **Jean-François LE GOFF** CC du Pithiverais
- **Bernard LEGER** CC de la Forêt
- **André LEPROUST** CC du Pithiverais Gâtinais
- **Didier MONCEAU** CC du Pithiverais

Le Bureau syndical est, depuis le 10/09/2020, composé de :

- **Anthony BROSSE**, Président CC du Pithiverais
- **Luc NAULEAU**, 1^{er} Vice-Président délégué aux finances, budget, veille juridique CC du Pithiverais Gâtinais
- **Monique de la TAILLE**, 2^{ème} Vice-présidente déléguée à la collecte en porte à porte et la réduction des déchets CC du Pithiverais
- **Jérémy SIMON**, 3^{ème} Vice-Président délégué à la collecte en apport volontaire et la valorisation des déchets CC la Forêt
- **Erick BOUTEILLE** CC du Pithiverais Gâtinais
- **Christophe CHAMOREAU** CC du Pays de Nemours
- **Jean-Pierre DUBOIS** CA de l'Etampois Sud Essonne
- **Jean-Paul LANSON** CC la Forêt
- **Pierre LAROCHE** CC du Pithiverais Gâtinais
- **Didier MONCEAU** CC du Pithiverais
- **Pierre ROUSSEAU** CC de la Plaine du Nord Loiret
- **Marian WATTS** CC du Gâtinais Val de Loing

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée de :

Jusqu'au 10/09/2020 :

5 MEMBRES TITULAIRES :

Christian PUECH,
Philippe CHALINE,
Bernard LÉGER,
Jean-François LE GOFF,
Anthony BROSSE.

4 MEMBRES SUPPLÉANTS :

Monique BÉVIÈRE,
Jean-Pierre DUBOIS,
Bernard TARRON,
Pascal CHENE.

Dès le 10/09/2020 :

5 MEMBRES TITULAIRES :

Erick BOUTEILLE,
Jean-Pierre DUBOIS,
Pierre LAROCHE,
Luc NAULEAU,
Jérémy SIMON.

5 SUPPLÉANTS :

Christophe CHAMOREAU,
Monique de la TAILLE,
Boris LAIZEAU,
Didier MONCEAU,
Pierre ROUSSEAU.



02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 / LA COLLECTE EN PORTE À PORTE*

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DONT LE POINT D'ENLÈVEMENT EST SITUÉ À PROXIMITÉ DU DOMICILE DE L'USAGER.

► FAITS MARQUANTS 2020

RÉDUIRE - TRIER

SUBVENTIONS AUX COMPOSTEURS

Depuis septembre 2011, le SITOMAP verse une subvention aux usagers du territoire pour l'acquisition d'un composteur, à hauteur de 20 € pour un volume de 400 L ou 25 € pour un volume supérieur.

Dès la subvention versée, un courrier est adressé aux habitants concernés avec une information sur le compostage.

LE STOP PUB

Le SITOMAP fournit des autocollants « stop pub » gratuitement. Cette distribution par le SITOMAP date de 2000. Depuis 2013, pour chaque nouvel arrivant sur le territoire « signalé » par la poste, le syndicat adresse un courrier avec le guide du tri, le mémo-tri et le stop pub.

LE GUIDE DU TRI ET SON MÉMO

Ce guide interpelle l'habitant en lui posant des questions pour le sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et la prévention des déchets : comment pourriez-vous consommer différemment pour jeter moins ? Êtes-vous sûr de vouloir tout jeter ? Pensez à donner, réparer, revendre vos objets.

Ce guide est remis à chaque foyer lors de la livraison du bac OMR ou du bac jaune chez l'habitant, il est adressé aux nouveaux arrivants et envoyé aux mauvais trieurs. Il est téléchargeable sur le site internet www.sitomap.fr.

DÉMARRAGE DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE AVEC LES BACS OMR PUCÉS LE 02/01/2017

Ils visent à améliorer l'efficacité de la collecte, les conditions de travail des agents et à rendre le cadre de vie plus propre (ni sacs ni déchets au sol collectés).

La puce sert à ce que le système de levage du camion de collecte reconnaisse le bac et le soulève. Elle donne lieu à des statistiques sur le nombre de bacs ramassés et à ce que le SITOMAP paye le prestataire en conséquence.

Au centre-ville de Pithiviers, des bacs collectifs ont été mis en place car des habitants, faute de place chez eux, ne peuvent stocker les bacs.



LES CHIFFRES

25 demandes de subvention de composteurs pour un montant total de 514,80 €

500 envois de stop pub en 2020



Environ **2 200** exemplaires distribués



37 886 bacs OM à collecter sur le territoire au 31/12/2020

* Les collectes en porte-à-porte, en apport volontaire et des encombrants sont effectuées par la société Véolia (attributaire du marché public au 01/01/2016)

ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS : THÈME 2020, GASPILLAGE MOBILIER ET VESTIMENTAIRE*

VISITES DES INSTALLATIONS (CENTRE DE TRI ET USINE D'INCINÉRATION) AVEC INSERTION DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Elles ont été interrompues du fait des règles sanitaires dans le cadre de la pandémie COVID 19.

CONCOURS DE DESSINS 2019-2020

Pas de participants cette année.

LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Interventions sur les déchets (cycle 3) dans les établissements scolaires par convention avec le SITOMAP: impact des déchets sur l'environnement, le tri des déchets par famille de produit, et ateliers-jeux « que deviennent nos déchets ? », « gaspillage alimentaire », « animation et sensibilisation à la pratique du compostage. »

Pas d'actions en présentiel mais parution d'articles sur le site internet du SITOMAP et la page Facebook. Les publications sur le réseau social ont été vues **1956** fois.

De janvier à mars 2020 : **239** enfants et **23** accompagnateurs sont venus grâce à leurs établissements scolaires.

27 interventions dans les écoles. Coût : 5 742,60 €

► FAITS MARQUANTS 2020

COLLECTER - VALORISER

LES POINTS NOIRS DE COLLECTE

Le syndicat s'est engagé à faire disparaître les marches arrière conformément à la R437 de la CNAMTS. Il a validé une méthodologie de travail qui consiste à faire un diagnostic, puis un courrier aux mairies afin de trouver des solutions pour faire disparaître les marches arrière sur leur territoire. On observe que ces mesures consistent souvent à établir des points de regroupement qui ne représentent aucun coût.

LES AIDES AUX COMMUNES

Suivant les cas, il est nécessaire de faire des travaux de voirie pour permettre aux camions de manœuvrer et ainsi faire disparaître la marche arrière. Les membres du Bureau syndical étudient en réunion chaque demande.

61 marches arrière ont disparu en 4 ans. Travaux ou points de regroupement sont des solutions apportées. Il reste 121 marches arrière à supprimer sur l'ensemble du territoire.

1 commune a perçu une aide de **849.35€** correspondant à 30% des travaux réalisés.

► *LES CHIFFRES DU GASPILLAGE VESTIMENTAIRE



100 milliards de vêtements produits par an (+63% d'ici 2030)



Beaucoup de vêtements ne sont portés que **7 à 10 fois (93% non portés depuis 1 an)**



114€ d'habits jamais portés, dans chaque logement (**70%** de notre garde robe)



460 milliards d'euros : l'équivalent d'une benne de vêtements jetée chaque seconde



Chaque année, un français achète **9 kg** de vêtements et en donne **3 kg**. Seuls **20%** sont recyclés

SUIVIS DE COLLECTE (de jour ou de nuit)

Ce suivi, réalisé par le technicien du SITOMAP et d'un autre membre de l'équipe, consiste à précéder le camion de collecte, à faire un contrôle visuel du contenu des bacs sélectifs, à apposer si nécessaire une étiquette de refus afin que l'équipe de collecte ne ramasse pas le ou les bacs.

Le technicien via un logiciel informe en temps réel le SITOMAP du refus. Les mairies concernées par le suivi de collecte sont informées en amont qu'un suivi est prévu (sans préciser la date) et en aval des erreurs de tri observées. Parallèlement, la gendarmerie concernée est destinataire d'un courrier afin d'expliquer la démarche au cas où des habitants la contacteraient.

Certaines erreurs de tri ne font pas l'objet d'un refus de collecte par le technicien mais l'habitant est informé de leurs erreurs afin d'améliorer leur geste.

À l'issue de ce suivi, l'équipe de collecte concernée a le récapitulatif des poubelles refusées. Elle effectue de nouveaux contrôles. Si les erreurs persistent, le SITOMAP essaie de rencontrer l'habitant.

RENCONTRES AVEC LES ÉQUIPES DE COLLECTE

Point avec les équipes et le prestataire pour développer le partenariat et comprendre nos attentes et besoins réciproques.

43 199 bacs sélectifs à collecter sur le territoire au 31/12/2020.

5 suivis réalisés englobant **18** communes.

69 poubelles refusées pour mauvais tri. Du fait de la pandémie COVID 19, les suivis de collecte ont été arrêtés en mars 2020.

421 documents ont été déposés dans les boîtes aux lettres pour erreurs de tri.

À noter

Au bout de **3** erreurs de tri : le bac jaune est retiré.



Mauvais geste



Bon geste

► PAS DE SAC AU SOL

Les ordures ménagères se mettent en sacs poubelles

- Les sacs poubelles se mettent exclusivement dans les bacs à ordures ménagères
- Les sacs au sol ne sont pas collectés



Votre geste



Son geste

= santé préservée

► UN GESTE SIMPLE

LES POIGNÉES DES BACS SE TOURNENT VERS LA VOIE PUBLIQUE

Pour chaque collecte, orientez les poignées de vos bacs vers la route. **À quoi ça sert ?**

À préserver la santé du ripeur* qui manipule environ 700 bacs par demi-journées. Les torsions du poignet sont à éviter car elles peuvent entraîner à long terme une maladie professionnelle telle que les troubles musculo squelettiques.

*ripeur ou éboueur : termes qui désignent la personne qui se situe à l'arrière du camion poubelle, et qui collecte les déchets.

02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Les erreurs les plus récurrentes de tri relevées durant les suivis de collecte :



- Dans les ordures ménagères étaient présentés beaucoup de textiles, des déchets électriques et électroniques et du verre.
- Dans les bacs jaunes, des barquettes alimentaires en polystyrènes et plastiques (types barquettes de viandes, et de viennoiseries),
 - Du film plastique ou sac plastique,
 - Du textile et des chaussures,
 - Des masques et gants de protection Covid-19
 - Des ordures ménagères,
 - Du verre,
 - Des végétaux,
 - Des déchets de déchèterie (petits appareils électro-ménagers, gravats, ferraille, déchets dangereux (peinture, white spirit),
 - Du polystyrène,
 - Des tapis,
 - Des câbles,
 - Des mouchoirs en papier usagés,
 - Des emballages plastiques de bouquets de fleurs,
 - Des couches sales de bébés,
 - Des sacs de fast food pleins,
 - Des boîtes de camembert en bois,
 - Des essuie-tout,
 - Des paquets de cigarettes.

ATTENTION Des masques de protection COVID-19 sont jetés dans les bacs jaunes. Ils doivent être mis dans la poubelle ordures ménagères en sacs bien fermés.

► DÉCHETS MÉNAGERS ET SÉLECTIFS FONCTIONNEMENT ET BONNES PRATIQUES

La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR) et des déchets recyclables s'effectue par des camions de collecte bi-compartmentés. Le prestataire de collecte en PAP, PAV et encombrants est VEOLIA (marché public au 01/01/2016).

Suivant les communes, la collecte a lieu une, deux ou trois fois par semaine. L'arrêté communal (consultable en mairie) réglemente l'autorisation d'entreposer les bacs sur le domaine public et prévoit les poursuites en cas d'infraction. L'organisation de la collecte des déchets ménagers et sélectifs recommande de sortir les poubelles la veille au soir pour les collectes du matin et avant 12h pour les collectes de l'après-midi.

Un jour férié dans la semaine entraîne le décalage de la collecte d'une journée.

Bien trier, mieux recycler !

Pour cela, le SITOMAP met toujours gratuitement à disposition des usagers le bac de déchets recyclables (couvercle jaune) ainsi que le bac à ordures ménagères. Ils sont affectés au logement et non à l'occupant. En cas de déménagement, ceux-ci doivent rester sur place.

Les administrés doivent présenter :

- Les emballages recyclables en vrac, dans les bacs normalisés à couvercle jaune mis à disposition par le SITOMAP.
- Les ordures ménagères résiduelles en

bacs normalisés dans des sacs bien fermés.

Le règlement de collecte et le guide du tri recommandent de présenter les bacs à la collecte de préférence pleins et les poignées tournées vers la route afin de faciliter la préhension par les ripeurs et de prévenir les risques de maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques.

Les équipes de collecte sur le terrain font au quotidien remonter des informations sur les mauvais gestes de tri des habitants observés tant dans le ramassage des bacs jaunes que des bacs à ordures ménagères. Les erreurs de tri les plus fréquentes sont, dans le bac jaune, les films et barquettes plastiques, le verre, les textiles et chaussures, des ordures ménagères, des déchets verts.

Ces bacs ne sont pas collectés et une étiquette de refus y est apposée. Les habitants peuvent joindre le SITOMAP pour en comprendre les raisons.

Parallèlement, l'équipe de collecte informe en temps réel durant la collecte le SITOMAP via un logiciel qu'il n'a pas collecté le ou les bacs. Un courrier est adressé à l'habitant. Au bout de 3 « signalements » des équipes, le bac des déchets recyclables est retiré. Les mauvais gestes de tri ont des conséquences sur les performances du syndicat et sur le coût de collecte.



► DÉCHETS ENCOMBRANTS

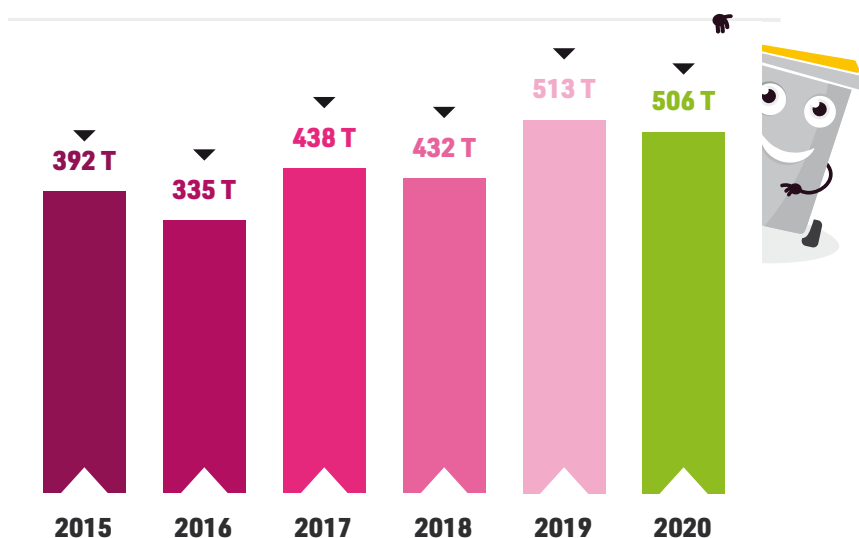


Le service de collecte des encombrants permet aux habitants de déposer une fois par an devant leur domicile (ou au lieu habituel de collecte en porte à porte) les déchets volumineux ne pouvant être collectés lors des ramassages hebdomadaires.

La communication sur la collecte des encombrants est gérée par les services du SITOMAP.

Une affiche a été réalisée et plusieurs exemplaires sont adressés en mairie plusieurs semaines avant la date de la collecte. Un mail est également envoyé afin d'aviser les mairies à l'approche de la date.

ÉVOLUTION DU TONNAGE D'ENCOMBRANTS COLLECTÉS



► LA DESTINATION DES DÉCHETS

Les déchets recyclables sont déchargés au Centre de Tri géré par le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) pour être triés, puis mis en balle et transférés vers des centres de régénération ou de recyclage.

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées dans le centre de valorisation énergétique géré par le syndicat BGV. La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.

DÉPÔT DE DÉCHETS

Les dépôts des déchets devant les déchèteries sur la voie publique sont interdits sous peine d'amende.

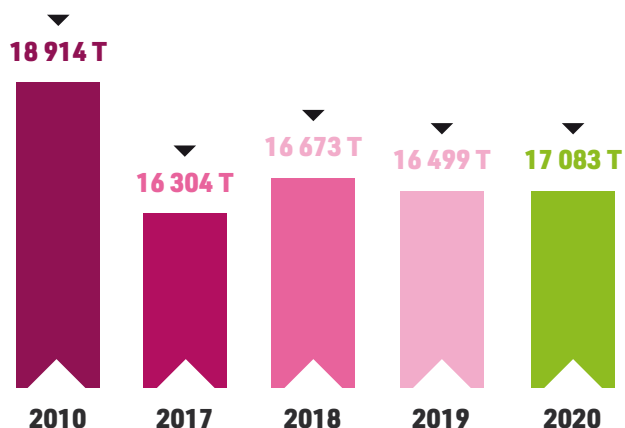
(art R.632-1, R.644-2, R.635-8 du code pénal)



02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



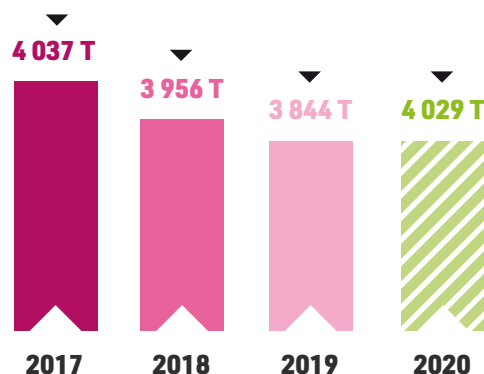
ÉVOLUTION DU TONNAGE EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



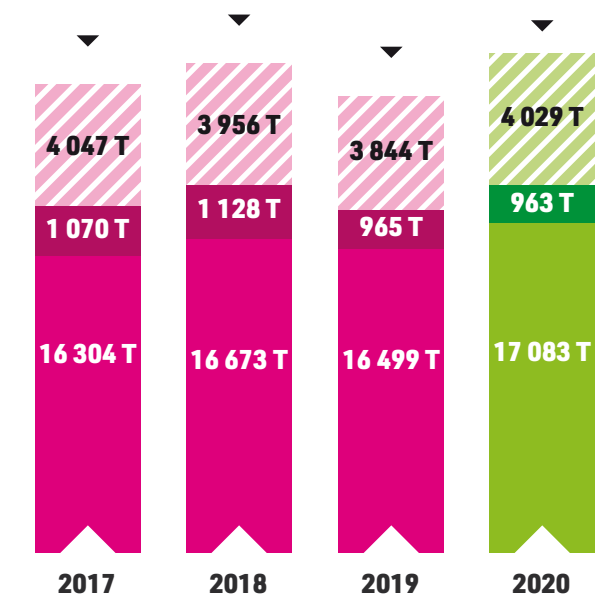
2010 étant l'année de référence.



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (BAC JAUNE)



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN TONNES

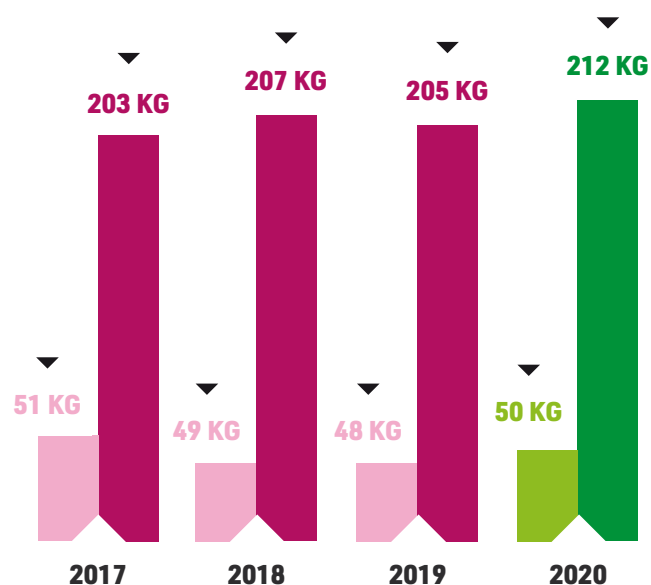


■ Ordures ménagères ■ Refus* ■ Déchets recyclables

Année 2020 :

■ Ordures ménagères ■ Refus* ■ Déchets recyclables

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN KG/HABITANT



■ Ordures ménagères ■ Déchets recyclables

Année 2020 :

■ Ordures ménagères ■ Déchets recyclables

*Le refus, c'est le poids des déchets non recyclables placés dans le bac jaune suite à des erreurs de tri et entrant au centre de tri. Ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique, ce qui entraîne un surcoût.

Les tonnages des ordures ménagères résiduelles et assimilées augmentent de 3.54%. Le tonnage des déchets issus du tri sélectif augmente de 4.81% mais la qualité du tri a baissé.

2.2 / LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DANS LEQUEL UN CONTENEUR DE COLLECTE EST MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC : COLONNES, CONTENEURS SPÉCIFIQUES SUR DES ESPACES PUBLICS, DÉCHÈTERIES. LA COLLECTE SÉLECTIVE S'APPLIQUE AUX DÉCHETS MÉNAGERS.

► FAITS MARQUANTS 2020

- Programme de lavage extérieur et intérieur des colonnes à verre. Un bilan de l'état des colonnes à verre a été effectué. En 2019, une campagne de remplacement ou de rénovation de plusieurs colonnes a démarré et se finira courant 2021.
- Collecte du verre en hausse par rapport à 2019.
- Collecte du textile en baisse par rapport à 2019. Elle n'a pas eu lieu pendant plus de 3 mois du fait de la pandémie.

LES CHIFFRES

136 colonnes à verre ont été lavées sur 241

+7,53% de verre collecté

-27.53% de textile collecté



Sont réparties sur les communes du territoire et en déchèteries :

- **241 colonnes** à verre soit 1 pour 334 habitants (moyenne nationale 1 pour 312), 11 sont des colonnes enterrées.
- **67 bornes** à textile dont 46 du prestataire Le Relais avec lequel SITOMAP a signé une convention.



EN 2020, LE RELAIS A COLLECTÉ 202 T DE TEXTILE SUR LE TERRITOIRE.

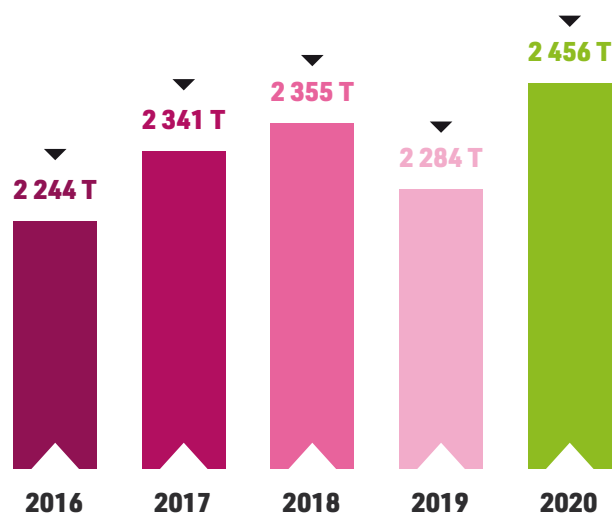
LA COLLECTE DU VERRE

Elle a lieu sur le territoire selon un planning établi par le prestataire de collecte.

Le verre est stocké sur la plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers une usine de recyclage de l'Aisne (Samin).



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS



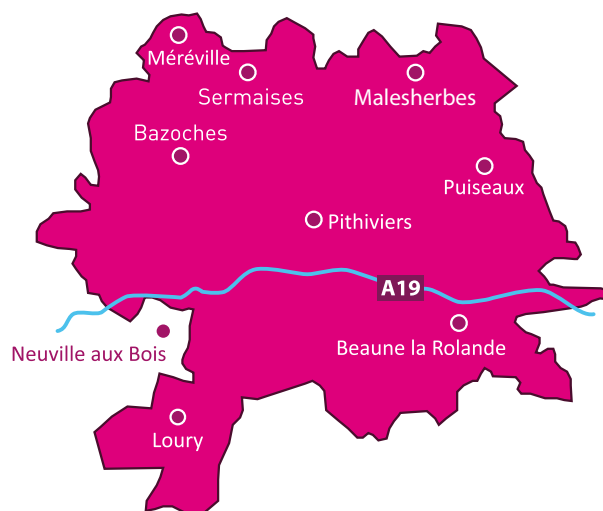
2.3 / LES DÉCHÈTERIES



Les déchèteries sont des espaces aménagés permettant aux habitants du territoire d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchèteries ont pour missions d'accueillir les usagers, d'assurer la propreté des lieux et d'aider au tri des déchets.

Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois à hauteur de 40%. L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC (attributaire du marché public au 01/01/2016). Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public au 01/01/2016).



LES DÉCHETS QUE L'ON PEUT Y DÉPOSER SONT LES SUIVANTS

- ❑ Les cartons
- ❑ Le bois
- ❑ Les déchets verts
- ❑ Le papier
- ❑ Le verre
- ❑ Le tout-venant
- ❑ Les gravats
- ❑ La ferraille
- ❑ Les piles
- ❑ Les cartouches d'encre
- ❑ Les lampes
- ❑ Les batteries
- ❑ L'huile de vidange
- ❑ Les déchets dangereux
- ❑ Les déchets électriques (D3E)
- ❑ L'huile végétale de friture
- ❑ Les radiographies
- ❑ Les capsules Nespresso®



CARTONS



BOIS



DÉCHETS VERTS



PAPIERS



VERRE



TOUT-VENANT



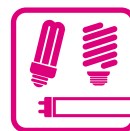
FERRAILLE



PILES / BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



LAMPES



RADIOGRAPHIES



TEXTILES



HUILE DE VIDANGE



DÉCHETS DANGEREUX



D3E



CAPSULES NESPRESSO®

Est acceptée également la collecte du mobilier à la déchèterie de Beaune-la-Rolande.



IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DANS LES DÉCHÈTERIES LES DÉCHETS SUIVANTS :

- ❑ Les ordures ménagères
- ❑ Les cadavres d'animaux
- ❑ Les déchets organiques putrides
- ❑ Les produits radioactifs
- ❑ Les déchets explosifs
- ❑ Les médicaments
- ❑ Les déchets d'activités de soins
- ❑ Les pneus de tout type
- ❑ Les carcasses de voiture
- ❑ Les produits à base d'amiante
- ❑ Les bouteilles de gaz

CONVENTION POUR LES PROS (INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE)

Pour accéder aux déchèteries, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger les 3m³/jour/déchèterie. Ils doivent respecter comme les autres usagers le règlement intérieur. Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés. Plus de 1 000 professionnels ont passé convention.

**CONVENTION D'ACCÈS
DES ÉTABLISSEMENTS PROFESSIONNELS
DANS LES DÉCHÈTERIES**

Entre :

Le Syndicat SITOMAP représenté par son Président, habilité en vertu de l'Assemblée délibérante du 20 avril 2001 et désigné dans ce qui suit l'abréviation de « SITOMAP »

D'UNE PART

Et :

L'établissement
représenté par son Directeur, Monsieur/Madame
dont le siège social est situé à
enregistré au SIRET sous le n°
et désigné dans ce qui suit par l'abréviation « l'établissement »

A été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le SITOMAP autorise l'établissement à accéder à la déchèterie pour l'apport de déchets produits par son activité professionnelle dans les conditions et les limites définies par la présente convention.

ARTICLE 2 : Condition d'accueil des déchets non ménagers

L'établissement s'engage à respecter les conditions générales (nature, quantités de déchets acceptés, conditions d'emballage) précisées dans la charte ci-jointe, ainsi que les horaires d'ouverture de la déchèterie aux professionnels pour l'année en cours et le règlement intérieur de la déchèterie, également joint en annexe.

ARTICLE 3 : Identification de l'établissement

La carte d'identification remise à l'établissement suite à la signature de cette convention, sera présentée à l'agent de l'exploitant lors de chaque visite.

ARTICLE 4 : Procédure d'accueil

A l'entrée de la plate-forme, l'agent du prestataire de la déchèterie procédera à l'identification de l'établissement, l'évaluation du gisement de déchets. Si le gisement est jugé recevable, il établit un récépissé et il sera précisé le mode d'évaluation de dépôt (pesée ou évaluation visuelle).

CO 1/2

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU GASPILLAGE MOBILIER

- ▶ Chaque année, **7 milliards** de grands arbres sont abattus sans être remplacés, ce qui représente 200 000 km de forêts en moins.
- ▶ Les matériaux synthétiques, fabriqués en partie avec du pétrole, représentent de **dangereux risques pour la santé et pour l'environnement.**
- ▶ Une grande partie des gaz à effet de serre est générée par les peintures, encres, colle et adhésifs utilisés lors de la conception de meubles.

LES RESSOURCERIES

Une ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Elle gère un centre de récupération, de valorisation, de vente et d'éducation à l'environnement.

Elle sert à donner une seconde vie aux objets.



La Ressourcerie de Pithiviers - www.triaction.fr

LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
PITHIVIERS	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h
	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h
BAZOCHE LES GALLERANDES	9h - 12h			9h - 12h		9h - 12h
	14h30 - 16h30					14h - 16h30
BEAUNE LA ROLANDE	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h		13h30 - 17h
MALESHERBES	8h30 - 12h				8h30 - 12h	8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h
MEREVILLE	8h30 - 12h		8h30 - 12h			8h30 - 12h
	13h30 - 17h					13h30 - 17h
PUISEAUX	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h			13h30 - 17h
SERMAISES	9h - 12h		10h - 12h			9h - 12h
			14h - 17h			14h - 16h30
LOURY	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h	Dès 2021, ouverture le jeudi 13h30 - 17h		13h30 - 17h

Les horaires des déchèteries sont les mêmes pour les particuliers et les professionnels

RAPPEL :

- 1 - Il est demandé de venir 1/4 d'heure avant la fermeture de la déchèterie afin d'avoir le temps de décharger vos déchets.
- 2 - Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

► FAITS MARQUANTS

Travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie de Loury effectués par la société EUROVIA du 29/10/2020 au 5/01/2021.

Collecte du papier, journaux et magazines sur l'ensemble des déchèteries.

Règlement de déchèterie a fait l'objet d'une refonte en groupe de travail en 2017 avec comme participants : des élus du SITOMAP, PAPREC, 2 gardiens de déchèteries, la chambre des métiers, des utilisateurs, les services techniques et environnement des villes du Malesherbois, Pithiviers et Loury et la CARSAT.

Il sera présenté aux élus du SITOMAP courant 2021. Parallèlement, des travaux en déchèteries doivent être effectués avant la diffusion de ce nouveau règlement (affichages, signalétiques...).

Travaux d'entretien sur l'ensemble des déchèteries.

LES CHIFFRES

159 000 € HT de travaux

81,36 T collectées

21 participants

5 278 € HT consacrés à ces travaux par le SITOMAP



► DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE

Le 19/03 : fermeture des déchèteries par arrêté préfectoral.

Le 4/05 : réouverture de 4 déchèteries sur 8 chaque semaine en alternance.

Le 28/05 : ouverture des 8 déchèteries avec dans un premier temps 2 gardiens pour les 4 plus importantes.

Un accès réservé sur rendez-vous du 04/05 au 27/05 : utilisation de l'outil DECHETlib. Une enquête de satisfaction est réalisée auprès de 8 000 usagers. **1999 réponses avec les appréciations suivantes :**

- Compréhension et simplicité de l'outil: 4.01/5 points.
- Performance (rapidité): 4.07/5 points.
- La satisfaction des usagers par rapport au système de réservation des créneaux horaires: 4.12/5 points.

► LE COMPACTAGE

Il sert à gagner de la place dans les bennes de déchèteries et à optimiser le transport des déchets en les comprimant.

Il est particulièrement utile pour les déchets verts, le bois, le tout venant, la ferraille et le carton. Les bennes pleines font partie du fonctionnement normal des déchèteries.

Pourquoi continuer à jeter des déchets dans des bennes apparemment pleines ?

Pour que la compaction soit la plus efficace possible, une benne peut être remplie jusqu'à 120%.

Dans tous les cas, c'est le gardien de déchèterie qui gère le taux de remplissage des bennes et qui oriente les usagers.



02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

LES DIFFÉRENTS **FLUX COLLECTÉS ET LEUR DESTINATION**** Y COMPRIS LA PART SITOMAP À NEUVILLE-AUX-BOIS

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	KG/HAB. EN 2020	DESTINATION (EXUTOIRE)	MODE DE TRAITEMENT
Tout-venant	4898	60	► Saint-Aignan des Gués (45)	Centre enfouissement technique
Tout-venant incinérable	2263	28,09	► CVE Pithiviers	Valorisation énergétique
Déchets verts	3913	48,60	► Compost du Gâtinais (91) et Chevilly (45)	Valorisation matière pour compostage
Ligneux*1	486	6,03	► PAPREC Chartres (28)	Valorisation bois énergie
Gravats	3083	38,29	► Roland (45)	Valorisation matière
Bois	2220	27,57	► PAPREC Chartres (28), Joigny (89) et Auxerre (89)	Valorisation matière pour panneaux et bois énergie
Cartons	542	6,73	► Centre de tri Pithiviers	Valorisation matière filière CITEO
Ferrailles	918	11,40	► Acierie - FCR - Ferraille	Valorisation matière
Batteries	11	0,13	► STCM (45)	Valorisation matière
Gros de magasin	81,36	1	► Papetier	Valorisation matière
Éco mobilier (SIRTOMRA)	190	2,35		
Huile de vidange Huile végétale	41,22 5,580	0,50 0,069	► Martin environnement ► Oliobox	
D3E1	722	8,96	► Repreneurs agréés Ecologic	Séparation des éléments et traitements adaptés
Piles	4,328	0,04	► Corépile	Tri, séparation, démantèlement des composants pour retraitement
Néons / Lampes*2	1,706	0,02	► Recylum	

Les flux et les exutoires de la déchèterie de Neuville-aux-Bois sont sous le contrôle du SIRTOMRA.

*1 : dans les déchèteries de Malesherbes, Loury et Beaune-la-Rolande.

*2 : sauf dans les déchèteries de Loury et Bazoches-les-Gallérandes

** Déchèteries fermées lors du 1er confinement (voir page 17).

► LA PRODUCTION PAR DÉCHÈTERIE (hors déchèterie de Neuville-aux-Bois).

Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Malesherbes représentent **56%** des apports.
Puisseaux, Loury et Bazoches-les-Gallérandes représentent **31%** des apports.
Le Mérévillois et Sermaises représentent **13%** des apports.



ANALYSE DES TONNAGES 2020 : 15 609 T **

Globalement, une baisse des tonnages de 14,61% par rapport à 2019 (18 280 T).

TYPE DE DÉCHETS	2016	2017	2018	2019	2020	COMMENTAIRES	ROTATION Coût annuel HT	TRAITEMENT Coût annuel HT
Tout-venant	▶ 4 491	▶ 4 586	▶ 4 621	▶ 4 456	▶ 4 306	Baisse des tonnages de 3,37%. Transfert des déchets gravats non acceptés par la filière.	135 802,78 €	338 190,67 €
Tout-venant incinérable	▶ 2 513	▶ 3 618	▶ 2 646	▶ 2 321	▶ 1 812	Baisse des tonnages de 21,93%.	69 606,79 €	Traité par BGV : usine d'incinération
Ligneux				▶ 470	▶ 485,7	Benne dans les déchèteries de Malesherbes, Loury et Beaune-La-Rolande. Hausse des tonnages de 3,34%.		
Déchets verts	▶ 6 044	▶ 5 952	▶ 5 431	▶ 4 352	▶ 3 087	Baisse de 29,07%.	134 873,44 €	85 345,86 €
Gravats	▶ 5 292	▶ 4 203	▶ 3 137	▶ 2 735	▶ 2 414	Baisse de 11,74%. Cahier des charges de la filière fortement modifié.	28 059,05 €	10 665,72 €
Bois	▶ 2 171	▶ 1 115	▶ 2 259	▶ 2 538	▶ 2 220	Baisse des tonnages de 12,53%. Crise de la filière bois en 2017 et nouvelle filière trouvée sur 2018 avec valorisation bois énergie.	68 467,69 €	125 667,89 €
Cartons	▶ 491	▶ 537	▶ 537	▶ 550	▶ 445	Baisse de 19,09%.	29 628,507 €	Traités par le centre de tri.
Ferrailles	▶ 843	▶ 880	▶ 795	▶ 851	▶ 746	Baisse de 12,34%.	25 861,28 €	-93 808,53 €
Batteries	▶ 13	▶ 18	▶ 15	▶ 20	▶ 10,6	Baisse de 47%.		3 214,42 €

LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES**

DÉCHÈTERIES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
Puiseaux	▶ 20 308	▶ 122	▶ 20 430
Beaune-la-Rolande	▶ 23 897	▶ 142	▶ 24 039
Pithiviers	▶ 59 152	▶ 1 238	▶ 60 390
Loury*	▶ 20 520	▶ 211	▶ 20 731
Bazoches-les-Gallerandes	▶ 12 231	▶ 83	▶ 12 314
Sermaises	▶ 8 533	▶ 47	▶ 8 580
Mereville	▶ 8 870	▶ 98	▶ 8 968
Malesherbes	▶ 20 582	▶ 170	▶ 20 752
TOTAL	▶ 174 093	▶ 2 111	▶ 176 204

* fermée pour travaux du 29/10/2020 au 5/01/2021.

** Déchèteries fermées lors du 1er confinement (voir page 17).

LES DÉCHETS **DANGEREUX MÉNAGERS SPÉCIAUX** (DMS)**

Sont collectés sur les déchèteries du SITOMAP : acides, bases, solvants et produits pétroliers, produits pâteux (peinture, encre, colle, résine), aérosols, bidons et emballages vides souillés, filtres à huile, produits phytosanitaires, produits comburants, produits non identifiés.

DÉCHÈTERIES	NB DE COLLECTES	TONNAGE	COÛT ANNUEL HT
Puiseaux	▶ 24	▶ 20,490	▶ 18 090,36 €
Beaune-la-Rolande	▶ 22	▶ 21,614	▶ 16 763,22 €
Pithiviers	▶ 33	▶ 41,436	▶ 31 953,55 €
Loury	▶ 21	▶ 15,961	▶ 12 536,44 €
Bazoches-les-Gallerandes	▶ 17	▶ 12,337	▶ 9 572,09 €
Sermaises	▶ 18	▶ 11,038	▶ 8 544,90 €
Mereville	▶ 20	▶ 11,576	▶ 9 635,62 €
Malesherbes	▶ 18	▶ 20,344	▶ 15 795,24 €
Neuville-aux-Bois	▶	▶ 18	▶
TOTAL	▶ 173	▶ 154,796	▶ 122 891,42 €

** Déchèteries fermées lors du 1er confinement (voir page 17).

Tonnage en 2017 = 134,53 T | Tonnage en 2018 = 125,64 T | Tonnage 2019 = 153.564T (hors déchèterie Neuville-aux-Bois).

Les déchets les plus collectés sur toutes les déchèteries sont les pâteux.

Nouveauté 2020 : benne éco-mobilier à la déchèterie de Beaune-La-Rolande

Vos vieux meubles ont un avenir

Avec le programme Éco-mobilier

Prochainement dans les déchèteries de Sermaises et Beaune la Rolande.

BENNE MOBILIER

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles qui peuvent être déposés dans la benne mobilier, quels que soient le type, le matériau, l'état.

Tous les meubles sont acceptés

RANGER

S'ASSOIR

SE COUCHER

POSER

QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

Meubles mono ou multi-matériaux :

- bois : massif, panneaux de particules, médium
- mousse, latex, tissu, cuir
- Plastique
- Feraille
- Verre, pierre, céramique...

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux

- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés

Le tri des matières est fait par les prestataires d'Éco-mobilier pour les orienter vers le recyclage ou la valorisation énergétique. Les matériaux d'ameublement non valorisables sont écopisés (moins...)

Les meubles de rangement doivent être vides de leur contenu. Retirer les vases, évier, éléments électriques encastrés (hotes, plaques)...

Des planches de bois ou métalliques provenant d'une église sont à mettre dans la benne Éco-mobilier (et pas dans la benne bois ou en benne ferraille).

LES MEUBLES DÉMONTÉS AUSSI !

Les meubles démontés à l'état de pièces :

- Les meubles en bois de la quincaillerie (bois, verre, tissu...)
- Les meubles en bois (bois, tissu, cuir, verre...)
- Les meubles en bois (bois, tissu, cuir, verre...)
- Les meubles en bois (bois, tissu, cuir, verre...)

On accepte aussi les couettes et les oreillers :

Quel est le dispositif de collecte pour les couettes et oreillers ?

1. L'apport des couettes et oreillers doit se faire dans une déchèterie agréée.
2. Ils doivent être propres et ne pas contenir de produits dangereux.
3. Ils doivent être déposés dans les bacs prévus à cet effet.

Ne sont pas acceptés :

- Couettes et oreillers sales, tachés, déchirés.
- Couettes et oreillers en matériaux non autorisés.
- Couettes et oreillers en matériaux dangereux.

Les apports professionnels

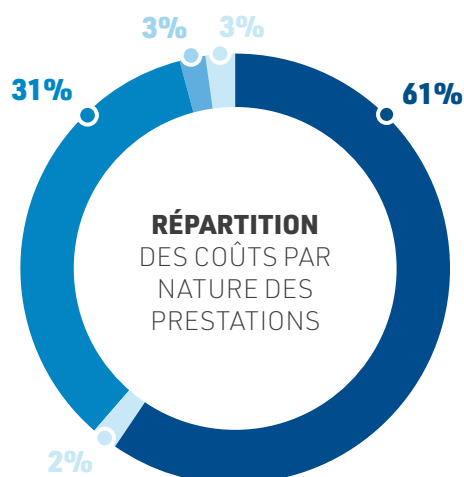
- La déchèterie, équipée d'une benne éco-mobilier, et qui accepte les apports de professionnels, reçoit les situations d'une carte pro dans les conditions habituelles d'ouverture et de dépôt de la déchèterie.
- Le professionnel présente une carte pro fournie par Éco-mobilier.
- Les apports sont gratuits pour les professionnels (pas de facturation par la déchèterie).

Tu carte pro est fournie gratuitement par Éco-mobilier sur simple demande. Contactes le 0811 68 68 70 (service 555 € / appel + prix appel) ou visitez-nous sur eco-mobilier.fr



03 | COÛT DU SERVICE

3.1 / LES PRINCIPALES PRESTATIONS



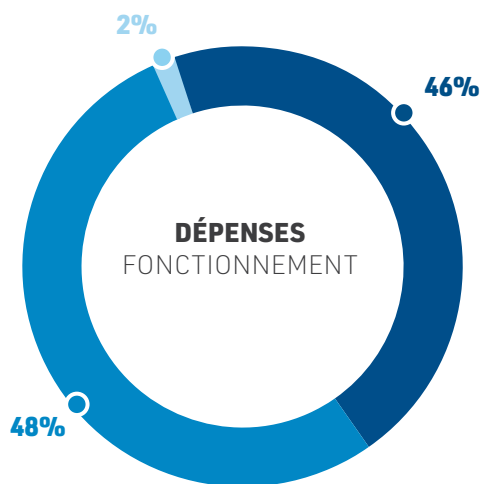
- Collecte OM et tri sélectif
- Déchèteries
- Verre en apport volontaire
- DDS
- Encombrants



NATURE DE LA PRESTATION	NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS HT
Collecte OM et tri sélectif Gestion opérationnelle des bacs jaunes	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	2 851 598,95 €
Déchèteries	PAPREC	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	1 470 399,27 €
Verre en apport volontaire	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	124 664 €
DMS	TRIADIS	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	122 891,42 €
Encombrants	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	103 377 €

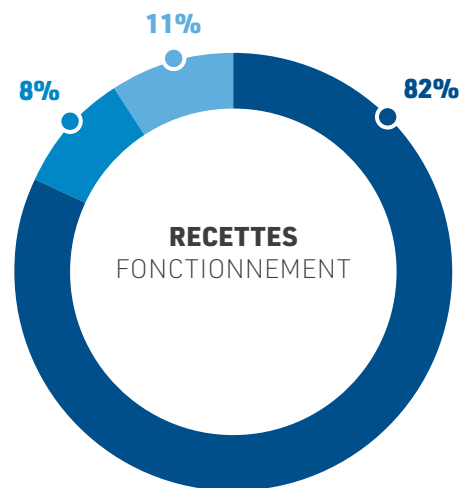
TOTAL 4 672 930,64€

3.2 / LES INDICATEURS FINANCIERS



- Prestations de collecte des déchets
- Contributions versées à BGV EPCI de traitement
- Amortissements

EN €	EN € / HAB
11 338 933,90 dont :	140,83 dont :
5 145 643,56	63,90
5 241 634,75	65,10
338 484,91	4,20



- Contributions des collectivités adhérentes ou des usagers (TEOM)
- Soutiens des sociétés agréées (CITEO)
- Autres produits de gestion (remboursement BGV, vente ferraille, professionnels en déchèterie, recettes des D3E)

EN €	EN € / HAB
17 242 738,19 dont :	214,15 dont :
10 224 044	127
914 256,69	11,353
1 455 992,55	18

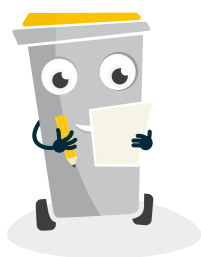
Nombre d'habitants desservis = 80 514

Exédent cumulé 2019 : 5 903 804



04 | PERSPECTIVES 2021

- Améliorer les performances de tri en communiquant sur les gestes de tri.
- Recruter un chargé de communication.
- Sensibiliser la population aux extensions des consignes de tri élargies pour une mise en application dès 2/01/2022.
- Mettre en oeuvre des actions de communication ciblées pour favoriser les bonnes pratiques notamment dans les logements verticaux.
- Mettre en place un nouveau règlement des déchèteries avec au préalable une amélioration de la signalétique (liée à la sécurité et à la circulation) et des consignes de tri (panneaux plus explicites sur le contenu des bennes) sur les déchèteries.
- Une 3^{ème} vague de lavage des colonnes à verre.
- Déployer des conteneurs à verre sur le territoire.
- Poursuivre l'opération d'aide financière aux personnes qui achètent un composteur.
- Poursuivre les aides aux communes afin de les aider à supprimer ou résoudre les points noirs de collecte.





Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS
Tél : 02 38 32 76 20

sitomap@sitomap.fr - www.sitomap.fr - @sitomappithiviers45